Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260605-2026_05_03-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Régularisation de Gwendaré – autorisation de signature

Délibération n°2026-05-03 | Conseil municipal du 05 juin 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le vendredi 05 juin 2026 à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire. .

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME ODEON EMILIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, M. GUEVEL KELAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

MME GADAL HELENE donne pouvoir à MME BRUSSEAUX CATHERINE
MME JAFFRE SABRINA donne pouvoir à MME ODEON EMILIE
M. GRISON SEBASTIEN donne pouvoir à M. PRAT VINCENT

Secrétaire de Séance :

MME BRUSSEAUX CATHERINE

Membres en exercice : 15

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la poursuite de la régularisation de voirie au lieu-dit Gwendaré, certains actes notariés n'ont pas été signés par la commune de Gouézec avant la fin de la précédente mandature. Afin de clôturer la procédure il est nécessaire d'autoriser le Maire actuel à signer les actes s'y afférents.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette régularisation.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260605-2026_05_03-DE

DELIBERATION

En conséquence le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette régularisation.

Adopté

| Pour : 14 | Contre : 0 | Abstentions : 1 |
|---|---|---|

Fait et délibéré à Gouézec, le 05/06/2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN



La Secrétaire
Catherine BRUSSEAUX

